donnons Notre Assentiment au dit Bill ; Ce dont nos sujets dévoués sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TÉMOIN, Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, Chevalier dn Très-ancien et Très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province, ce VINGT-TROISIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-deux, et de Notre règne la Quinzième.

Par Ordre,

A. N. MORIN,
*Secrétaire.*

---

## PROVINCE DU CANADA.

PROVINCE DU *Canada.* } ELGIN ET KINCARDINE.

(L. S.)

*VICTORIA, par la Grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Defenseur de la Foi, etc. etc. etc.*

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Neuvième jour du mois de Mars prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

### PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-quatrième jour de Janvier dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au NEUVIÈME jour du